

LA MÉDIATION FAMILIALE

SÉPARATION / DIVORCE / RUPTURES FAMILIALES



APCE94/afccc
8 Allée Bourvil
94000 CRÉTEIL

Tél : 01 42 07 49 74
contact@apce94.fr
www.apce94.fr



COMMENT ?

- La médiation débute par un entretien d'information, individuel ou en commun
- Si la médiation est envisagée, les personnes sont réunies pour une ou plusieurs séances
- Les décisions prises peuvent être consignées dans un protocole
- Ce protocole peut être présenté au Juge aux Affaires Familiales
- La participation financière dépend du revenu de chacun (aide juridictionnelle possible)

AVEC QUI ?

- Le médiateur familial est un professionnel qualifié ayant suivi une formation spécifique
- Il est neutre, impartial et indépendant du système judiciaire
- Il respecte la confidentialité des entretiens

L'Association Pour le Couple et l'Enfant en Val de Marne (APCE94/afccc) est membre de l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (afccc) reconnue d'utilité publique.

Elle adhère à deux associations nationales de médiation familiale (APMF et FENAMEF).

Elle garantit la compétence de ses professionnels.

L'APCE 94/afccc propose également des consultations de conseil conjugal, de thérapie de couple et de soutien à la fonction parentale.

L'association est subventionnée par le Ministère de la Justice (cour d'appel), la DDCS, le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la CAF, la M.S.A et les municipalités où elle est présente.

POURQUOI ?

- Pour reprendre le dialogue
- Pour le maintien du lien parent/enfant après la séparation du couple
- Pour aborder différemment les conflits familiaux
- Pour trouver des solutions concrètes dans l'intérêt de chacun
- Pour aborder aussi d'autres situations :
 - . les recompositions familiales,
 - . les relations grands-parents/petits-enfants,
 - . les relations jeunes-adultes/parents,
 - . la situation de parents âgés,
 - . les successions

A QUEL MOMENT ?

- Avant, pendant, après une séparation :
 - . de sa propre initiative, en dehors de toute procédure
 - . sur conseil d'un professionnel
 - . sur proposition du Juge aux Affaires Familiales

SUR RENDEZ-VOUS 01 42 07 49 74

01 42 07 49 74